

Objet : Extension du périmètre
couvert par le Droit de Prémption
Urbain des Communes sur les fonds
artisansaux, les fonds de commerce et
les baux commerciaux.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

L'article 214-1 de loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, le décret d'application n° 2007-1827 s'y afférant, les délibérations du conseil municipal des 9 février 2006, 12 octobre 2006, 7 juin 2007, et 28 février 2008 ont permis à la commune d'instaurer un Droit de Prémption Urbain sur les fonds artisansaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.

15/1/2008

Afin permettre d'exercer, au nom de la commune, ce droit de prémption défini par les articles L214-1, L214-2 et L214-3 du Code de l'Urbanisme, un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité composé de 8 secteurs a été défini.

Le choix de la ville d'encourager, dans le cadre de récentes opérations immobilières, un nouveau développement de l'activité commerciale et de services, dans un quartier non encore couvert par ce dispositif, nous amène à étendre notre périmètre à ce secteur où des nouvelles mutations sont attendues.

Aussi, je vous propose:

- de créer un nouveau secteur, à savoir :
- Secteur 9 - Martyrs de la Résistance
- la place des Martyrs de la Résistance - numéros impairs du 1A au 7
- la rue de Trianon - numéros impairs du 1A au 1E
- l'avenue des Canadiens - numéros impairs de 1 à 5
- de consulter les organismes consulaires en application de l'article R.214-1 du décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007

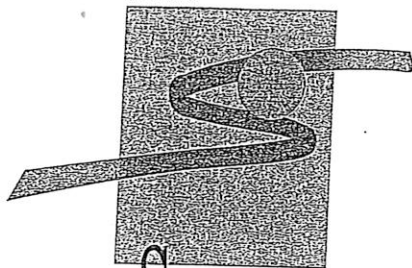
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



P. BOURGUIGNON





Sotteville

lès-Rouen

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 DECEMBRE 2008

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	29
Convocations :	5 Décembre 2008

Etaient présents : Mr BOURGUIGNON, Député-Maire, Mme PANE, Mr BAUER, Mme DEFORGE, Mr HARDY, Mme AUPIERRE, Mrs CRESSY, ARNAUDET, Mme CHRISTOL, Mr DARDANNE, Adjoints, Mmes GUYOT, DUBOC, Mrs GUILLOPE, MABIKA, CHRISTOL, RENOULT, CAREL, Mme D'ABREU, Mr DELAMARE, Mme VERGNE-PLANCHAUD, Mr BOURRU, Mmes NAIMI, LEMOINE, TORRES, Mrs CHAMPALBERT, DELAHAYE, Mmes ADAM, POUPIN, Mr HEBERT, Conseillers Municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- D. BOULAIS	Pouvoir à D. HARDY
- B. LAWDAY	Pouvoir à L. PANE
- R. GERBI	Pouvoir à Y. GUYOT
-D. LECUYER	Pouvoir à P. BOURGUIGNON
- M. CHANAL	Pouvoir à J. DEFORGE
- N. GRIFFATON	Pouvoir à S. ADAM

--ooOoo--

Gérard GUILLOPE remplit les fonctions de Secrétaire